

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

COMMUNE DE NIEVROZ

COMPTE RENDU REUNION N° 18

DU 03 octobre 2011

Présents :

M. BATTISTA Patrick	Maire
M. DONCQUES Daniel	1 ^{er} adjoint
Mme ARRIAZA-OLMO Patricia	3 ^{ème} adjoint
M. NARCISSE Didier	Conseiller Municipal
Mme LOVECCHIO Isabel	Conseillère Municipale
Mme BOYER Romany	Conseillère Municipale
M. RAMEL Jean Luc	Architecte urbaniste - AGENCE 2BR
Mlle BRIANCON Audrey	Urbaniste – AGENCE 2BR

Excusés :

Mme TOURNEBIZE Josette	DGS
Mme RAPHANEL Isabelle	Service urbanisme
M. VEUILLET Franck	2ème adjoint

THÈME : analyse courrier du Préfet relatif au risque inondation

L'urbaniste et les élus analysent la lettre du Préfet répondant aux interrogations de la commune au sujet de la prise en compte du risque inondation par les crues du Rhône, dans le cadre de la révision du PLU et de l'instruction des permis de construire.

Les élus ont eu une lecture plutôt positive de ce courrier contrairement à l'urbaniste.

Sans la nouvelle carte d'aléa, il est difficile de faire avancer le PLU. Le projet définit préalablement par les élus et présenté aux services de l'état, ainsi qu'à la population pourrait être remis en question. Le point le plus important, qui remettrait en question le PADD, serait l'impossibilité de développer la zone 2NA du POS actuel pour l'extension de l'urbanisation de la commune. La seule zone, par rapport au PIG de l'aéroport de St Exupéry, qui peut à ce jour être développée et qui est identifiée dans le PADD. Suivant le résultat des études de risque, le PADD devra peut-être être modifié, re-débatu en conseil municipal, et représenté à la population.

L'urbaniste informe les élus, que les services de la DDT recommandent de stopper les études PLU tant que la nouvelle carte d'aléa n'est pas transmise. Le Maire se rapprochera des services de l'état pour connaître la date à laquelle cette carte d'aléa sera disponible.

Pour les permis de construire, la commune pourra s'appuyer sur les services de l'état mais au cas par cas.

Etude environnementale :

Malgré les études environnementales pour l'implantation du nouveau site d'exploitation de la carrière (Ecosphère) et l'aménagement de la zone des lônes à l'Est du territoire (Agence de l'Eau, DREAL, commune...), l'urbaniste suppose que la DREAL demandera l'étude environnementale globale sur la commune.

Schéma d'assainissement :

Celui-ci a été élaboré par le BET POYRY, l'étude est terminée, il ne reste plus qu'à le passer à l'enquête publique. Hors, si la zone de développement future de l'urbanisation doit être délocalisée, alors le schéma d'assainissement devra être mis à jour avant même d'avoir été approuvé.

Les gens du voyage :

Les élus confirment leur volonté d'affirmer l'existant (zones habitées uniquement). Ils souhaitent rencontrer chaque foyer, soit environ 15 à 20 foyers. Le maire demande à l'urbaniste s'il souhaite être présent à ces rencontres. L'urbaniste transmettra un devis à la commune pour ces réunions supplémentaires.

PROCHAINES REUNIONS

- Lundi 12 décembre à 9h30